



ASSOCIATION LE THEATRE – SCENE NATIONALE DE SAINT-NAZAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU BAR /RESTAURANT DU THEATRE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



1 – Objet de la consultation :

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du bar du Théâtre Simone Veil.

L'association Le Théâtre – scène nationale de St Nazaire recherche un exploitant pour reprendre le bar du Théâtre en lui permettant, outre la prestation minimale du bar/restaurant lors de l'exploitation du théâtre, de déployer une activité visant à rendre son projet viable économiquement.

2 – Cahier des charges et règlement de consultation :

Le cahier des charges précisant les contours de la prestation demandée et le cadre du développement possible par l'exploitant ainsi que le règlement de consultation sera remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande par mail (adresse figurant ci-après).

3 – Durée du contrat :

Calée sur l'AOT entre la Ville, propriétaire des lieux, et l'association Le Théâtre – scène nationale de St Nazaire, soit au plus tard le 31 décembre 2030.

4 – Calendrier de la procédure :

Visite des locaux mercredi 1^{er} avril 2026 à 11h

Date limite de remise des offres : vendredi 17 avril à 18h

Notification d'attribution : au plus tard le jeudi 30 avril 2026 à 18h

5 – Contact :

Le Théâtre – scène nationale de St Nazaire

Cahier des charges et règlement de consultation disponible sur demande par mail à philippe.fourchon@letheatre-saintnazaire.fr

Les demandes de transmission du dossier complet via un autre mode d'envoi que le mail ne seront pas prises en compte